

Mayoress!

Women in Local Leadership

Champs d'action et recommandations pour plus de femmes à la tête des exécutifs locaux – un résumé

Le projet européen *MAYORESS - Promoting Women in local Leadership* (2019-2021) visait à augmenter la représentation politique des femmes au niveau local, en particulier à la tête des mairies, ainsi que de permettre un échange transfrontalier de savoirs et de bonnes pratiques tout en sensibilisant le public à la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes dans les mairies.

Un premier axe du projet du projet consistait dans la création de réseaux de femmes maires dans deux régions allemandes pilotes, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le Schleswig-Holstein. Des élues et des candidates à la mairie ont participé à des ateliers de formation, mais surtout à des événements de réseautage régionaux et nationaux.

Dans une seconde partie, il s'agissait de favoriser l'échange d'actrices et d'acteurs au niveau local, régional, national et européen, afin de réfléchir ensemble sur les mesures nécessaires pour augmenter le nombre de femmes maires. Un forum d'expert·e·s ainsi que l'organisation d'une conférence européenne en ligne y ont contribué.

Enfin, les recommandations ci-dessous furent élaborées à l'intention des acteurs politiques (partis, associations, ministères) pour la mise en œuvre de mesures et de politiques au niveau national et européen. Des recommandations plus détaillées en anglais sont accessibles sur le site : www.mayoress.org.

Le projet MAYORESS financé dans le cadre du programme "Droits, égalité et citoyenneté" de l'Union européenne et cofinancé par le Ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse a été mis en œuvre par l'EAF Berlin en coopération avec des associations et organisations de France, de Pologne, d'Autriche et d'Allemagne. Parmi les partenaires du projet figurent notamment l'Association des communes autrichiennes, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, l'organisation Elues Locales, l'Association allemande des villes et des communes, l'Association des villes et des communes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, l'Association des communes du Schleswig-Holstein, l'Association des villes du Schleswig Holstein, l'Instytut Spraw Publicznych.

Recommandations au niveau européen

L'UE n'a, à juste titre, aucune influence directe sur le cadre institutionnel de la politique locale, comme les procédures d'élection, la rémunération ou l'assurance sociale des élu·e·s. Cette question relève de la compétence des États membres ou, dans les États fédérés tels que la République fédérale d'Allemagne, des Bundesländer. Néanmoins, il existe au niveau européen un certain nombre de possibilités d'action pour améliorer la représentation des femmes dans les conseils municipaux et à la tête des mairies.

Les recommandations suivantes ont été élaborées dans le cadre du projet Mayoress

- 1. Des objectifs et des incitations à la collecte continue de données.** L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) fait déjà un travail important, mais il dépend des rapports des États membres. Or, la qualité de la collecte des données varie considérablement ; les comparaisons entre les pays à périodes égales ne sont souvent possibles qu'au prix de recherches fastidieuses. L'UE devrait donner à ses États membres un cadre précis ou du moins les inciter, par exemple sous forme de ressources matérielles, à collecter, mettre à jour et communiquer en permanence des données sur la représentation des femmes dans la politique locale.
- 2. Soulever continuellement la question de la représentation des femmes dans la politique locale et aux postes de direction du Comité des régions (CdR).** Bien qu'il ne s'agisse pas d'un organe de l'UE, il a une importante fonction consultative. En outre, l'approche d'intégration de la dimension de genre devrait être mise en œuvre de manière cohérente dans le CdR et l'impact des mesures politiques sur l'égalité des sexes devrait être examiné. Co-direction en binôme femme-homme ? Quotas pour la composition des représentations ?
- 3. Ancrage du sujet dans le financement des projets et de la recherche de l'UE ;** des études quantitatives et qualitatives beaucoup plus nombreuses sont nécessaires sur le comportement de l'électorat féminin et masculin, sur la proportion de candidates et d'élues, sur les pratiques de nomination des partis politiques et, enfin et surtout, sur l'impact de la représentation des femmes sur les processus et les décisions politiques.
- 4. Création d'une plateforme en ligne pour l'échange de connaissances et d'expériences spécifiquement destinée aux femmes maires.** Toutes les bonnes pratiques développées et mises en œuvre pour attirer les femmes vers la politique locale et les postes de direction et leur donner les moyens d'agir devraient être diffusées en permanence, notamment sous la forme de bulletins d'information ou de podcasts présentant des portraits et des interviews de femmes maires, etc.
- 5. Proposer des réunions régulières et transnationales de mise en réseau pour les femmes maires.** L'importance et la nécessité des contacts personnels et d'un échange continu sont apparues très clairement dans le projet. Même si les activités de mise en réseau sont principalement utiles dans les pays eux-mêmes, l'échange transnational est néanmoins précieux. Elle offre la possibilité de promouvoir la compréhension mutuelle de la situation politique et sociale dans les autres pays et de réduire les préjugés existants. En particulier dans une Union européenne marquée actuellement par de nombreuses tensions et des intérêts divergents des acteurs nationaux ou des gouvernements, la mise en réseau des actrices au niveau local et régional est une occasion précieuse de jeter des ponts et de renforcer la cohésion.

6. **L'UE devrait lancer une campagne en faveur d'un plus grand nombre de femmes dans les mairies** afin de sensibiliser le public, de souligner l'importance de la politique locale pour la démocratie et de promouvoir une culture de reconnaissance pour ces postes importants, souvent honorifiques et à temps partiel.
7. **La culture de la reconnaissance** est d'autant plus importante que les insultes et les attaques à l'encontre des élu·e·s et des maires, sont en augmentation en Europe, tant dans l'espace réel que virtuel. Les agressions contre les femmes sont très fréquentes et beaucoup plus fortes que celles contre les hommes sous forme de violence sexualisée. Il est à craindre que de telles expériences ne découragent les femmes d'assumer une fonction importante au niveau municipal. Le règlement contre la violence sexiste que prépare actuellement l'UE devrait également inclure la protection des femmes politiques.
8. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), en tant qu'organisation des associations nationales de villes et municipalités, joue un rôle important dans la représentation des intérêts au niveau de l'UE. **Les possibilités d'action de la Commission permanente du CCRE pour l'égalité doivent être élargies**, un financement approprié doit être assuré et la Charte pour l'égalité doit être développée en tant qu'instrument de promotion de l'égalité au niveau municipal et adaptée aux exigences actuelles. Il s'agirait ici de suggestions et de bonnes pratiques pour une organisation moins chronophage, plus souple et plus compatible des réunions et du travail en politique locale, y compris l'utilisation de formats numériques. Il serait également souhaitable de développer des **lignes directrices et/ou un code de conduite au CCRE**, qui fourniraient des recommandations pour une " culture de l'égalité " dans les organes municipaux et pourraient avoir une influence positive dans la lutte contre le sexisme vécu au quotidien.



This project is funded by the Rights, Equality and Citizenship Programme of the European Union (2014–2020)

The content of this publication represents the views of the author only and is his sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.